

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14518**

Intitulé

BP : Brevet professionnel responsable d'entreprise hippique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire), 210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme travaille une majeure partie de son temps à l'extérieur, en toute saison. Il monte à cheval presque quotidiennement. Les soins aux animaux, la maintenance des bâtiments, installations et matériel et l'entraînement des chevaux relèvent de son activité quotidienne.

Les activités de valorisation concernent un animal aux caractéristiques spécifiques (connaissance, compréhension du comportement et approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes), et impliquent une organisation du travail particulière : le salarié suit en principe toujours les mêmes chevaux. Il est amené à accueillir un public amateur pour des activités de loisirs et sera l'interlocuteur de professionnels des courses et de l'élevage.

S'il est responsable d'entreprise, régisseur ou gérant, le titulaire de ce diplôme assure la conduite et la gestion technico-économique de l'entreprise en toute autonomie.

Capacités générales

C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur hippique

Capacités professionnelles

C 3 : Caractériser le fonctionnement de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité

C 4 : Organiser les prestations et les activités de l'entreprise en lien avec les publics accueillis

C 5 : Gérer le travail au sein de l'entreprise hippique dans le respect de la législation, de la santé et de la sécurité au travail

C 6 : Réaliser le suivi administratif et économique de l'entreprise hippique

C 7 : Commercialiser les produits et prestations de l'entreprise hippique dans le respect du cadre réglementaire

C 8 A/B : Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise hippique / Elaborer un projet professionnel de salariat dans le secteur

hippique

C 9 : Assurer la conduite et l'entretien d'une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

C 10 : Gérer le travail et la valorisation du cheval dans le respect de la réglementation, du bien-être animal, de la sécurité et de la santé au travail

C 11 / C12 : UCARE (unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité professionnelle dans diverses structures (associations, centre ou ferme équestre...) dédiées tout ou partie à l'équitation. On peut distinguer trois catégories :

- l'enseignement de l'équitation,

- l'organisation et l'encadrement de promenades, randonnées (tourisme équestre)

- la prise en pension, le débouillage, la préparation aux

concours, la valorisation et la commercialisation des jeunes

chevaux

Responsable d'entreprise (entraîneur d'écurie de trot, galop, d'établissement équestre ou d'écurie de propriétaire), responsable du piquet de chevaux (premier garçon, groom), responsable des déplacements du piquet de chevaux (garçon de voyage, groom), soigneur responsable d'écurie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UCG 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

UCG 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur hippique

UCP 1 : Caractériser le fonctionnement de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité

UCP 2 : Organiser les prestations et les activités de l'entreprise en lien avec les publics accueillis

UCP 3 : Gérer le travail au sein de l'entreprise hippique dans le respect de la législation, de la santé et de la sécurité au travail

UCP 4 : Réaliser le suivi administratif et économique de l'entreprise hippique

UCP 5 : Commercialiser les produits et prestations de l'entreprise hippique dans le respect du cadre réglementaire

UCP 6A/6B : Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise hippique / Elaborer un projet professionnel de salariat dans le secteur hippique

UCT 1 : Assurer la conduite et l'entretien d'une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

UCT 2 : Gérer le travail et la valorisation du cheval dans le respect de la réglementation, du bien-être animal, de la sécurité et de la santé au travail

UCARE : Objectif à élaborer par le centre de formation habilité pour mettre en œuvre la formation

UCARE : Objectif à élaborer par le centre de formation habilité pour mettre en œuvre la formation

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14518 - UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : <ul style="list-style-type: none">- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale- Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles- Utiliser les technologies de l'information et de la communication
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14518 - UCG2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur hippique	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : <ul style="list-style-type: none">- Caractériser les équidés en lien avec leur valorisation- Situer les enjeux de l'activité hippique
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14518 - UCG3 : Caractériser le fonctionnement de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : <ul style="list-style-type: none">- Situer l'entreprise dans son environnement économique et territorial- Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14518 - UCG4 : Organiser les prestations et les activités de l'entreprise en lien avec les publics accueillis	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : <ul style="list-style-type: none">- Identifier les demandes et les besoins des différents publics- Coordonner la mise en œuvre des prestations de l'entreprise hippique
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14518 - UCG5 : Gérer le travail au sein de l'entreprise hippique dans le respect de la législation, de la santé et de la sécurité au travail	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : <ul style="list-style-type: none">- Gérer l'emploi au sein de l'entreprise hippique- Organiser le travail dans l'entreprise hippique

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14518 - UCG6 : Réaliser le suivi administratif et économique de l'entreprise hippique</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la gestion économique de l'entreprise - Réaliser le suivi administratif de l'entreprise
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 14518 - UCG7 : Commercialiser les produits et prestations de l'entreprise hippique dans le respect du cadre réglementaire</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher des débouchés commerciaux - Organiser la promotion des produits et des prestations de l'entreprise
<p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 14518 - UCG8 : Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise hippique ou de salariat dans le secteur hippique</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.</p> <p>En cas de projet professionnel lié à une entreprise hippique. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un projet pour une entreprise hippique - Estimer la faisabilité du projet <p>En cas de projet professionnel de salariat dans le secteur hippique. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un projet de salariat - Se situer dans un cadre social et réglementaire
<p>Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 14518 - UCG9 : Assurer la conduite et l'entretien d'une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raisonner la gestion de la cavalerie - Réaliser les opérations liées à la conduite et à l'entretien d'une cavalerie - Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation
<p>Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 14518 - UCG10 : Gérer le travail et la valorisation du cheval dans le respect de la réglementation, du bien-être animal, de la sécurité et de la santé au travail</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raisonner le travail de la cavalerie - Réaliser les opérations liées au travail et à la valorisation des équidés - Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 14518 - UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 14518 - UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 mai 2012 portant création du brevet professionnel option "**responsable d'entreprise hippique**" selon la modalité des unités capitalisables (JO du 1er juin 2012)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :**Autres sources d'information :**

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :